



Vente à mon ex mari de notre maison

Par **chanel1703**, le **05/06/2016** à **20:35**

Bonjour,

Avec mon mari on a acheté une maison en 2011 et en 2013 on se séparait donc il y a eu très peu de remboursement. Au divorce, le juge a estimé que c'était mon ex-mari qui paierait les mensualités, et maintenant il veut reprendre la maison "gratuitement". Il me dit que son notaire lui a dit que c'est moi qui lui devais de l'argent. Pouvez-vous m'aider ?

Merci.

Par **pierre8475**, le **06/06/2016** à **07:48**

Si au moment de la séparation le juge a dit que c'était à votre ex de payer le crédit, cela signifie qu'il a payé votre part du crédit. Au moment de la liquidation de communauté, vous devrez lui rembourser cette part de crédit (la moitié des mensualités). S'il veut récupérer la maison cela revient à ce que la communauté lui vende la maison. Dans ce cas, il vous revient la moitié du prix de vente et si vous avez un crédit vous devez rembourser la moitié du capital emprunté restant à payer. Donc au final, il vous revient la moitié du prix de vente moins la moitié du capital restant à payer à la banque moins la moitié des mensualités payées par votre ex depuis la séparation. Si vous ne voulez pas que le solde soit négatif pour vous, il faut fixer le prix de la maison en conséquence...